FONDATION
Abbé Pierre

PREMIER CAHIER

Double peine et bombe à retardement :
les mal-logés face au choc du Covid

L'état du mal-logement en France 2021

RAPPORT ANNUEL #26

PREMIER CAHIER

*Double peine et bombe à retardement : **les mal-logés face au choc du Covid***

INTRODUCTION

Deux expressions reviennent fréquemment depuis quelques mois pour qualifier l'impact de la crise sanitaire sur les conditions de logement : double peine pour ce qui concerne les personnes sans abri ou mal-logées ; bombe à retardement pour les ménages modestes et, par extension, pour tous les acteurs du secteur « de la rue au logement », de l'urgence et de l'hébergement, du logement social et de l'immobilier.

À l'analyse et après avoir rencontré des acteurs de première ligne et des personnes ayant subi le confinement-déconfinement-reconfinement, on peut affirmer qu'avec la crise sanitaire, la crise du logement est devenue plus grave et plus profonde. Les deux « crises » se conjuguent pour mettre en lumière la gravité du mal-logement et les impasses des politiques censées y répondre.

MAL-LOGÉS ET CONFINÉS : « LA DOUBLE PEINE »

Une période particulièrement difficile à vivre pour les personnes mal-logées touchées par le mal-logement

POUR LES PERSONNES SANS DOMICILE, DES BESOINS DE BASE NON SATISFAITS ET UN ISOLEMENT ACCRU

Dans les premiers temps du confinement mais aussi parfois durant toute la période du premier confinement, entre le 17 mars et le 11 mai 2020, les personnes sans abri ont pu se retrouver dans l'incapacité de satisfaire leurs besoins de première nécessité. Les personnes sans abri ont tout d'abord rencontré d'importantes difficultés pour se nourrir, en raison de la fermeture de certains accueils de jour et restaurants sociaux, de la restriction du nombre et de la fréquence des maraudes (notamment durant les premières semaines) et de la perte des revenus issus de l'économie informelle (mendicité, travail non déclaré, etc.).

L'accès à l'eau, pour boire, se laver, cuisiner et respecter les mesures barrières, s'est également révélé très complexe en raison de la fermeture des fontaines, douches et toilettes publiques durant les premiers jours et semaines du confinement, liée à la fois au manque de personnel pour les entretenir et aux exigences de décontamination de ces lieux.

Une fois le « choc » passé, quelques solutions ont été proposées dans certaines villes (ouverture des douches et sanitaires des gymnases, stades ou piscines) et les maraudes et distributions alimentaires ont progressivement repris.
Les personnes vivant en bidonvilles de leur côté ont souffert de l'absence de points d'eau dans la majorité des terrains. De nombreuses communes, poussées à agir par les services de l'État et les interpellations associatives, en ont progressivement installé, mais les raccordements se sont souvent révélés insuffisants (un robinet par lieu de vie, par exemple), ont parfois été retirés après le confinement et quelques sites sont restés sans solution.

L'isolement que les personnes sans abri connaissent d'ordinaire a été d'autant plus marqué que les liens sociaux qu'elles avaient pu développer ont souvent été subitement rompus. En manque d'informations sur l'épidémie, de consignes de protection, de structures restant ouvertes, d'autant plus avec la fermeture des accueils de jour et médiathèques, elles n'avaient plus accès à un ordinateur, aux médias, ou ne pouvaient plus recharger leur téléphone. Cette rupture a eu plusieurs conséquences dont celles de renforcer leur isolement mais aussi de brouiller leurs repères. L'isolement a pu être renforcé par la crainte des contrôles et des amendes.

La crise sanitaire a rendu impératif de proposer un hébergement à toutes les personnes sans abri. Dès l'annonce du confinement, les pouvoirs publics ont trouvé dans l'urgence de nouvelles solutions de mise à l'abri. En complément des 157 000 places d'hébergement déjà financées et

des 14 000 places hivernales prolongées, plus de 20 000 places d'hébergement supplémentaires ont ainsi été ouvertes durant le confinement, dont 11 000 à l'hôtel.

Mais les hébergements supplémentaires se sont révélés insuffisants pour répondre à l'ampleur des besoins. Selon le Collectif des Associations Unies, le 9 avril, plus de la moitié (53 %) des demandes au 115 n'avaient pu être satisfaites. Parmi les 3 418 personnes (hors Paris) ayant sollicité le 115 ce jour-là, 1 794 n'ont pas bénéficié d'un hébergement, et ce chiffre n'inclut pas les personnes ayant renoncé à appeler la plateforme. Parmi les personnes ayant obtenu un hébergement, beaucoup ont été **contraintes de cohabiter avec un ou plusieurs inconnus dans des espaces restreints, tels qu'une chambre d'hôtel**, sans avoir été préalablement testés, de quitter leur quartier et de perdre leurs repères avec ce que cela implique (perte de leurs connaissances et de ressources), tandis que les animaux de compagnie étaient interdits dans la majorité des hébergements. Certains ont ainsi refusé une solution d'hébergement ou l'ont quitté après quelques jours ou semaines.

L'ouverture de places d'hébergement supplémentaires, majoritairement dans des chambres individuelles à l'hôtel, ainsi que le contexte de crise sanitaire et la crainte de subir des contrôles des forces de l'ordre ont mené à une forte **augmentation des demandes de personnes chez qui on observe habituellement un non-recours très important**, notamment les personnes seules.
Le confinement a par ailleurs mis en lumière la précarité des solutions d'hébergement chez des tiers.

« Au fur et à mesure du confinement, on a vu sortir des gens : des greniers, de caves, de cabanes de jardin… des gens sans désir d'accompagnement et qui ne nous sollicitaient plus, mais qui avaient une routine avec les Restos du cœur qui ont fermé leurs permanences, donc ils se sont rapprochés du centre-ville. »
[SIAO 67]

DANS DE MAUVAISES CONDITIONS DE LOGEMENT : DES DIFFICULTÉS AMPLIFIÉES ET DES RISQUES DE CONTAMINATION RENFORCÉS

Les personnes vivant en résidences sociales, en foyers ou en centres d'hébergement, celles qui ont été confinées dans leur habitat indigne, vétuste et dangereux, parfois surpeuplé, ont vu leurs conditions de vie se dégrader fortement.

Contraintes de partager leur chambre à deux ou trois, voire plus, sans que des tests de dépistage aient été réalisés au préalable, dans des **structures où les cuisines, douches ou sanitaires sont collectifs (FTM, centres d'hébergement, certains hôtels…),** la majorité des personnes sans domicile ont vécu cette période dans des conditions de vie inadaptées à la situation sanitaire. **Or, les personnes sans abri sont souvent à haut risque sur le plan médical, et une part importante souffrent de troubles respiratoires.** En cas de contraction du Covid-19, elles ont donc plus de risques de développer de graves symptômes ou de mourir.
Pourtant, dans un hôtel en Isère par exemple, 140 personnes se sont partagé une cuisine de 20 m² et une salle à manger de 40 m² pendant des mois. Près de Rennes, un hôtel n'offrait que des chambres très humides partagées par quatre ou cinq personnes sans espace pour manger ou faire les devoirs des enfants, ni possibilité d'aérer les salles de bains.

Sans surprise, MSF a montré qu'à l'été 2020, dans des centres d'hébergement, des foyers de travailleurs migrants ou des gymnases, 52 % des personnes précaires accueillies avaient été touchées par le virus, cinq fois plus que la moyenne francilienne.

De même, **les personnes vivant en suroccupation sont exposées** à **un risque accru de contamination** en cas de maladie de l'un des membres du foyer. Des économistes ont ainsi observé que le taux de surpeuplement représentait le principal déterminant des différences de mortalités constatées entre communes. D'après les données de l'enquête EpiCov, 9,2 % des personnes vivant dans un logement surpeuplé avaient été touchées par le virus en mai, contre 4,5 % de la population générale.
Comme en surpeuplement, les personnes qui vivent **dans un logement insalubre**, y ont été exposées en continu durant le confinement. Certaines ont préféré quitter leur logement pour le confinement et être hébergées par un tiers, malgré une cohabitation parfois complexe. D'autres se sont retrouvées « bloquées » dans leur logement alors que leurs solutions habituelles pour y échapper étaient devenues impossibles. Le confinement a démultiplié les effets de l'habitat indigne sur les personnes qui y vivent, comme le montrent les exemples d'une famille logée dans un appartement infesté de moisissures et de cafards, d'une dame confinée sans électricité ni eau chaude, ou d'une mère célibataire bloquée dans 10 m² avec deux petits enfants.

DES INÉGALITÉS DE LOGEMENT MISES EN LUMIÈRE PAR LE CONFINEMENT

Au-delà des situations d'exclusion et de mal-logement les plus dramatiques, le confinement a souligné et exacerbé les inégalités face au logement. L'appréciation de son logement durant la période de confinement est strictement corrélée au revenu : seules 37 % des personnes qui vivent avec moins de 1 250 euros par mois jugent leur logement « tout à fait adapté au confinement », contre 61 % des personnes aux revenus supérieurs à 3 000 euros par mois. 24 % des Français ont été confinés dans un appartement avec extérieur (balcon, terrasse, jardin privatif) et 12 % sans extérieur.

À côté du logement lui-même, ce sont des quartiers entiers, parmi les plus dépréciés, qui ont vécu le plus douloureusement l'épreuve du confinement. Le **sentiment de vivre enfermé** a été le plus durement vécu. La fermeture des parcs, des squares et des équipements publics a d'autant plus pénalisé les habitants de ces quartiers que leurs logements pouvaient leur apparaître exigus et qu'ils étaient dépourvus de balcons, de terrasses ou de jardins privatifs. De façon générale, au plan sanitaire, **les Quartiers politique de la ville (QPV) ont payé un lourd tribut** au Covid, que cela soit du fait de l'infection ou des effets induits du confinement. Ainsi, d'après les données de l'enquête EpiCov, 8,2 % des habitants des quartiers prioritaires avaient été touchés par le virus en mai, contre 4,5 % de la population générale.

Le confinement : facteur de ruptures dans l'accès aux droits et l'accompagnement social, mais aussi opportunité de pratiques nouvelles

Les démarches engagées par les ménages comme les accompagnements destinés à les aider ont été fortement fragilisés ou interrompus par la crise sanitaire. Certains doivent « tout reprendre à zéro », tandis que d'autres voient l'horizon de l'obtention d'un logement s'éloigner encore…

DES DIFFICULTÉS À JOINDRE LES SERVICES, MALGRÉ UNE ADAPTATION DE CERTAINS ACTEURS AFIN DE CONSERVER UN LIEN

La période du confinement et les semaines suivantes ont vu **la fermeture de nombreux lieux d'accueil essentiels** à l'accès aux droits des personnes précaires (services sociaux départementaux, CCAS…), reportant les demandes vers les structures restées ouvertes. Les travailleurs sociaux qui n'étaient pas au chômage partiel ou mobilisés par l'urgence étaient en télétravail sans leurs dossiers et injoignables (sans téléphone professionnel). **L'aide aux démarches administratives a donc été fortement réduite.**

Le confinement a eu **des conséquences particulièrement problématiques pour les personnes en situation administrative complexe,** qui devaient faire face, d'une part, aux contrôles de police accrus, et, d'autre part, à la fermeture des services de préfecture et de demande d'asile. La fermeture des services de l'immigration a particulièrement pesé sur les personnes dont les démarches de régularisation devaient aboutir ou commencer au printemps.

La création de places d'hébergement supplémentaires, notamment à l'hôtel, a par ailleurs **rarement été associée au financement de postes de travailleurs sociaux pour accompagner les personnes** mises à l'abri, souvent livrées à elles-mêmes. Pour les jeunes qui devaient quitter l'ASE au début du confinement, par exemple, l'hébergement s'est principalement fait à l'hôtel, sans accompagnement, repoussant simplement leur sortie sèche de quelques mois.

Au sein des services qui ont poursuivi l'accompagnement, il n'a pas été facile pour les travailleurs sociaux d'**entretenir à distance le lien** avec les ménages. La relation numérique s'est révélée inadaptée dans bien des cas, notamment pour les personnes ne maîtrisant pas la langue française ou privées de matériel performant. La poursuite de l'accompagnement s'est également heurtée au **repli des personnes sur elles-mêmes,** au risque d'interrompre leur suivi ou de ne plus recourir à leurs droits. Certaines ont été découragées par la fermeture de nombreux services et n'ont plus osé les contacter ou se sont isolées par crainte du virus, en manque d'information, en refusant de quitter leur domicile ou d'y accueillir des personnes extérieures.

LE DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES NOUVELLES MAIS MINORITAIRES

Malgré les difficultés, de nombreux acteurs ont tenté d'adapter leurs pratiques quand, face à l'urgence, l'impératif de répondre aux besoins prend le pas sur les procédures habituelles et s'affranchit pour un temps des contraintes budgétaires. **Du côté des bailleurs sociaux**, Val-d'Oise Habitat a mis en place une démarche de prévention des impayés précoce, dans le prolongement des contacts établis lors du confinement. Plusieurs organismes (comme ICF Habitat, Néolia, Emmaüs Habitat) se sont rapprochés des

associations de quartier pour aider les habitants et financer des actions. En ce qui concerne la gestion locative, des outils numériques ont pu être mobilisés pour proposer des visites virtuelles de logements. À Elbeuf (Seine-Maritime), l'équipe du CLLAJ a ainsi été formée à l'utilisation des réseaux sociaux, puis a mis en place des permanences hebdomadaires sur Snapchat.
Dans ce contexte inédit de renouvellement automatique de certaines démarches administratives, les professionnels ont parfois pu dégager du temps pour prendre du recul et adopter une **approche globale de l'accompagnement,** qui prend en compte le bien-être de la personne et l'ensemble de ses besoins (santé, parentalité…).

Enfin, la distribution d'aides d'urgence sous la forme de **chèques services** a également été très appréciée par les ménages comme par les professionnels, qui y voient une réelle plus-value en termes d'autonomie des personnes et d'adaptation à leurs besoins par rapport aux colis ou denrées présélectionnées.

> *« On pouvait faire nos courses comme tout le monde, choisir ce qu'on veut dans les rayons… Ça nous a permis de vivre comme des êtres humains »*
> [Une personne accueillie à la Boutique Solidarité de Gagny]

UNE COORDINATION DES ACTIONS PAR LES POUVOIRS PUBLICS INÉGALE, UNE SOCIÉTÉ CIVILE RÉACTIVE

À l'échelle nationale, le ministère du Logement a été très mobilisé, en lien régulier avec le monde associatif. Mais **la déclinaison locale de cet indéniable effort a été inégale**. Comme le souligne la Cour des comptes, la coordination par les DDCS des actions exceptionnelles en faveur des personnes en situation de précarité ne s'est pas appuyée sur des outils opérationnels de gestion de crise qui auraient dû être disponibles à titre préventif (plan de continuité d'activité, par exemple), ni sur les enseignements issus de précédentes crises sanitaires.

Face au retrait ou au manque de réactivité des services publics, **les associations ou collectifs d'habitants ont joué un rôle-clé** pour soutenir dans l'urgence les personnes fragiles durant la crise. À Pantin, le **collectif Solid'19,** né fin 2019 d'une coordination entre les habitants des quartiers populaires et des associations de solidarité, a créé des groupes de quartier avec un référent par quartier, pour organiser des collectes et distributions de colis alimentaires, kits d'hygiène et matériel scolaire. Toutefois, la forte mobilisation d'associations et collectifs a parfois engendré pour eux des frais engagés dans l'urgence et une fatigue générale. Sans financements publics dédiés à la hauteur des efforts consentis, il est possible que certains ne puissent pas maintenir leur action dans la durée.

APRÈS LES CONFINEMENTS : LA BOMBE À RETARDEMENT DE LA CRISE SOCIALE

Si, pour une partie de la population, le premier confinement restera une parenthèse avant un retour à la vie « normale », pour les personnes les plus vulnérables, premières victimes de la crise, ses effets seront durables. Pour des millions de personnes, le confinement a constitué une rupture, qui annonce des lendemains qui déchantent, avec une crise sanitaire qui se transforme en crise économique et sociale aux effets probables mais encore difficiles à cerner avec précision.

Des dispositifs d'hébergement d'urgence saturés et des inquiétudes concernant d'éventuelles « remises à la rue »

Après le premier confinement, globalement, la continuité de l'hébergement a été à peu près respectée (pas de remises massives à la rue, maintien des places d'hôtel ouvertes pendant le confinement), avec pour corollaire aujourd'hui l'absence quasi-totale de réponse aux nouvelles demandes de mise à l'abri.

Sur le front du 115, après l'embellie du confinement, l'embolie est de retour. Entre mi-février et début mai, les appels au 115 avaient chuté de plus de 50 % et le taux d'appels décrochés avait fortement augmenté, passant de 35 % à 73 %. Les demandes non-pourvues pour absence de places disponibles ou compatibles avaient chuté de 2 438 le 2 mars à 1 500 en moyenne durant le confinement. Depuis le 11 mai, on constate qu'elles remontent, pour revenir mi-août au niveau qui précédait le confinement (alors que globalement les demandes sont moins nombreuses). Fin octobre, on notait à nouveau **un niveau élevé de demandes d'hébergement non satisfaites** (jusqu'à 83 % dans le Rhône et 95 % environ en Gironde et dans le Nord). De nombreuses demandes restent donc sans solution : 230 personnes par jour en Gironde, 1 363 dans le Rhône, 2 077 dans le Nord et près de 1 200 à Paris.

Au-delà des ouvertures de places d'hébergement d'urgence, à peine créées et déjà saturées, la crise a-t-elle été l'occasion de mettre en œuvre la doctrine officielle du Logement d'abord ? De fait, la **question de l'accès direct au logement est passée au second plan** pendant cette période de crise sanitaire, éclipsée une fois de plus par l'urgence de la mise à l'abri.

Pour préparer la sortie de l'état d'urgence sanitaire, qui avait vu la prolongation de la trêve hivernale des **expulsions locatives** d'avril à juin 2020, l'ancien ministre du Logement Julien Denormandie avait, par une instruction du 2 juillet 2020, enjoint aux préfets de ne pas mettre en œuvre d'expulsions locatives sans propositions de relogement « opérationnelles ». Les expulsions assorties d'un simple hébergement étaient réservées à des cas très particuliers, en cas de dan-

ger grave pour le voisinage par exemple. Par la suite, la nouvelle ministre déléguée, Emmanuelle Wargon, est revenue en arrière en annonçant que de simples propositions d'hébergement étaient possibles en cas d'expulsion. Les solutions proposées ont souvent été un hébergement, à l'hôtel généralement, sans durée limitée pour les ménages prioritaires DALO, pour une durée de 15 jours pour les autres. Si la prolongation de la trêve hivernale puis l'instruction ministérielle ont permis **de limiter fortement le nombre d'expulsions** (3 500 expulsions avec le concours de la force publique en 2020, contre 16 700 en 2019), **la consigne ministérielle n'a donc pas été appliquée partout**, ou dans certains cas selon une interprétation restrictive.

Outre les expulsions locatives, d'autres ruptures de logement ont pu reprendre après l'état d'urgence. Alors que ce dernier interdisait les **sorties sèches de l'ASE,** dans de nombreux départements, des jeunes ont été « mis à la rue » dès le mois de juillet. Ce fut le cas d'ex-MNA, dont la prise en charge a été interrompue au motif qu'ils ont reçu une obligation de quitter le territoire (OQTF) de la part de la préfecture. Quant aux **expulsions des personnes vivant dans des lieux de vie informels (campements, squats ou bidonvilles),** elles ont - officiellement - repris elles aussi à partir du mois de juillet 2020. Ces expulsions ont continué d'août à novembre (des exemples ont été recensés en Seine-Saint-Denis, à Nantes, Dijon, Lyon et Strasbourg), et ont été renforcées, comme chaque année, en période pré-hivernale, toujours pour la plupart des cas sans évaluation ni proposition d'hébergement ou de relogement.

Des ménages durablement fragilisés par la crise

L'explosion de la demande d'aide alimentaire et la montée des impayés locatifs sont les premiers effets de la crise sociale mais, malgré ces alertes, les aides sociales sont restées jusqu'ici ponctuelles et limitées, tandis que les dispositifs d'aide au logement fonctionnent au ralenti.

Les jeunes sont particulièrement concernés. Durant le confinement, 58 % des étudiants qui exerçaient une activité ont arrêté (36 %), réduit ou changé leur activité rémunérée. Parmi les étudiants pour qui cette activité a été interrompue, seuls 27 % ont bénéficié du dispositif de chômage partiel. Parmi les étudiants ayant arrêté de travailler pendant cette période, 37 % n'ont pas repris d'activité rémunérée après le déconfinement et 13 % ont repris la même activité mais avec des horaires de travail réduits.

Cette diminution des ressources a également concerné les 12 millions de salariés en chômage partiel, qui ont en moyenne perçu 84 % de leur salaire habituel durant le confinement, mais encore moins quand ils ont perdu leurs heures supplémentaires, primes ou pourboires… À ces situations s'ajoute celle des personnes vivant de revenus informels (2,5 millions de personnes d'après le Conseil d'orientation pour l'emploi), qui ont subi sans indemnisation le tarissement des ressources retirées des petits boulots ou du travail au noir.

D'après une enquête de l'Insee menée à l'issue du confinement, 20 % des personnes estiment que leur situation financière s'est dégradée durant le confinement (30 % parmi les personnes les plus modestes). Et la situation risque de s'aggraver. **800 000 pertes d'emploi sont en effet attendues fin 2020** et la Banque de France anticipe un **taux de chômage au-dessus de**

10 % en 2020 puis de 11 % dès le premier semestre 2021. En moyenne en France, **le nombre de ménages bénéficiaires du RSA a augmenté de 10 % suite au confinement.** En réponse aux difficultés financières rencontrées par de nombreux ménages durant le confinement, deux **aides d'urgence** ont été mises en place par le gouvernement à la fin du premier confinement et renouvelées en novembre. **Des mesures tardives et ponctuelles, des sommes modiques et des critères d'éligibilité qui ont exclu de nombreux ménages pourtant en grande difficulté,** comme par exemple les bénéficiaires de l'AAH, de l'ASPA, de l'ADA. Or, dès les premières semaines de confinement, les acteurs de terrain ont alerté sur **l'explosion des demandes d'aide alimentaire.** Le 8 septembre, Olivier Véran avançait le chiffre de 8 millions de bénéficiaires de l'aide alimentaire, contre 5,5 millions en 2019.

L'augmentation des situations d'impayés locatifs représente un autre signal de cette précarisation. Dans le parc social, l6 % des fédérations Hlm ont lancé une enquête mensuelle auprès de leurs adhérents concernant les retards de paiement pendant la crise sanitaire. Le montant d'impayés de loyer supérieur à la normale pré-Covid s'élevait à 150 millions d'euros à fin avril (concernant environ 100 000 ménages). S'il a diminué de mois en mois, il était encore de 65 millions à fin octobre. Une enquête de l'INED révélait que, début mai, 24 % des Français craignaient de rencontrer des difficultés pour payer leur loyer, crédit immobilier ou charges dans les douze prochains mois.

Autre motif d'inquiétude, les services publics, ayant pour partie fonctionné au ralenti pendant plusieurs semaines, se sont retrouvés surchargés de dossiers en retard et de nouvelles demandes, imposant de **longs délais d'attente aux ménages.** À titre d'exemple, fin mai à Lyon, des personnes endettées ayant un besoin urgent de voir leur travailleur social pouvaient se voir proposer un rendez-vous seulement un mois plus tard. Certains FSL ont maintenu leur activité mais d'autres l'ont limitée voire, à la marge, interrompue, et les aides au maintien dans le logement n'ont pas été instruites, ou avec des délais rallongés. **Quoiqu'il en soit les FSL, sans moyens supplémentaires, ne pourront pas faire face à la demande.**

Les **commissions de prévention des expulsions (CCAPEX), commissions de surendettement et commissions de médiation DALO ont également connu un fonctionnement réduit**, voire inexistant. Le nombre de dossiers déposés devant les commissions de médiation a ainsi baissé de 40 % pendant le confinement, avec 800 recours examinés en moins au cours du printemps 2020 par rapport à l'année précédente. Seuls 260 ménages reconnus prioritaires DALO ont effectivement pu accéder à un logement entre avril et juillet 2020, soit moins de la moitié du rythme observé sur le seul mois de janvier 2020.

Des projets de logement retardés, voire ajournés, dans un contexte de pénurie annoncée de l'offre

Le fonctionnement ralenti des différents dispositifs et commissions a eu **un impact fort sur les projets d'accès au logement des personnes**. La diminution ou l'arrêt des commissions d'attribution des logements sociaux a ainsi retardé l'accès au logement social de milliers de ménages. La reprise des attributions de logements s'est faite à moyens (humains et matériels) constants, **alors que le flux de demandes était bien supérieur à la normal. En conséquence, le retard pris sur l'accès au logement n'a pu être comblé et s'est reporté sur de nouveaux ménages.**

> *« Pour les jeunes en hôtel qui avaient des demandes en attente pour un FJT, la suspension des entrées a prolongé leur séjour à l'hôtel. C'est l'effet boule de neige. Pour les jeunes en FJT qui avaient une demande de logement social c'est pareil. »*
> [Un membre du collectif Cause Majeur]

Au final, **le nombre d'attributions Hlm en 2020 devrait chuter de 20 %, soit près de 100 000 attributions en moins**. À Paris, sur les 3 000 attributions prévues pour les personnes sans domicile dans l'Accord collectif départemental, seules 600 ont pu avoir lieu dans l'année. **Cette saturation à la sortie du confinement a également concerné l'évaluation sociale** des ménages et leur accompagnement, avec une forte demande à la suite de cette période. Ainsi, certains projets de logement ont pu être retardés non pas par absence de logement adapté mais par le manque de travailleurs sociaux disponibles pour accompagner les ménages. Pour d'autres ménages**, l'accès à un logement adapté n'est pas retardé de plusieurs mois mais remis en question** jusqu'à nouvel ordre, en raison de l'évolution défavorable (temporaire ou durable) de leur situation à cause de la crise.

Les **projets résidentiels de nombreux jeunes qui souhaitaient accéder à un logement autonome ou à un logement plus adapté sont également bloqués.** Dans un contexte de précarisation du marché du travail les jeunes (notamment ceux qui viennent d'être diplômés) seront les premières victimes. À titre de comparaison, lors de la crise précédente, entre 2008 et 2010, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée parmi les jeunes s'était envolé de 72 %. Selon l'OCDE, le chômage des actifs de moins de 25 ans pourrait dépasser 30 % d'ici à fin 2020.

Quant à la propriété, dans ce contexte de crise économique, l'Observatoire Crédit Logement CSA estime que le **nombre de personnes y accédant baissera de 25 %** entre 2019 et la fin 2021, passant de 900 000 à 680 000, avec des effets en cascade en termes de libération de logements locatifs.

Dans le bâtiment, l'impact de la crise sanitaire, déjà sensible depuis le second semestre 2020, se fera ressentir véritablement à moyen et long terme, à travers la **chute en cours de la production de logements**. Fin mars, près de 90 % des chantiers étaient à l'arrêt en France, entraînant un retard important des projets de construction et de réhabilitation, ainsi que, par la suite, des surcoûts de 8 à 20 % pour les opérations en cours, auquel il faut ajouter la perte des loyers due au décalage de la livraison des logements. En 2020, le nombre de logements autorisés a été de 60 000. L'ensemble de ces « coups de frein » contribue déjà à ralentir la machine immobilière qui décélèrera progressivement et réclamera de gros efforts pour retrouver sa vitesse de croisière.

De plus, devant les incertitudes liées à la crise sanitaire, les projets résidentiels repoussés des ménages contribuent à ralentir le *turn over* dans le parc locatif privé et social.

L'intervention sur le parc ancien en rénovation comme en **réhabilitation a aussi été très perturbée**. Les opérateurs appréhendent également l'abandon, par les familles, de certains projets en cours de conception : par crainte d'être contaminées par des intervenants extérieurs, suite à la perte du lien construit avec l'opérateur, en raison de la dégradation de leur situation financière ou par découragement devant les délais d'attente. Le confinement et le repli sur la sphère domestique ainsi que l'éloignement des institutions qu'il a pu entrainer risquent également de retarder le repérage des situations d'habitat indigne. Dans une enquête réalisée par Espacité à la sortie du confinement, 66 % des intercommunalités interrogées déclaraient avoir moins de signalements d'habitats dégradés qu'avant la crise.

CONCLUSION

Si l'année 2020 a été une année terrible pour les mal-logés, on peut craindre que 2021 ne soit pas meilleure, si rien n'est fait. Alors que les chiffres de l'emploi annoncent une précarité économique en progression, l'impact réel de la crise ne sera visible que dans quelques mois et ses effets marqueront les années à venir. La crise économique de 2008 nous enseigne que les effets d'une crise soudaine sur le mal-logement peuvent s'étaler pendant des années, comme l'a montré la hausse continue des expulsions locatives depuis 2008. À ce titre, le retour à la normale de l'activité économique n'entraîne pas forcément la résorption rapide des situations d'exclusion sociale engendrées. C'est pourquoi il est indispensable de prévenir celles-ci le plus en amont possible, en aidant les ménages dès les premières difficultés de paiement du loyer par exemple, sans attendre que la spirale du surendettement crée des situations humaines irréversibles.

Être humain !

FONDATION
Abbé Pierre

DÉLÉGATION GÉNÉRALE

3, rue de Romainville. 75019 PARIS

Téléphone 01 55 56 37 00
Télécopie 01 55 56 37 01

fondation-abbe-pierre.fr

© Yann Levy pour FAP.